

LICENCE D'UTILISATION DU LOGICIEL BLACKBERRY POUR UTILISATEUR FINAL

EN CLIQUANT SUR LE BOUTON "J'ACCEPTÉ" CI-DESSOUS, VOUS ACCEPTEZ DE VOUS CONFORMER AUX TERMES DU CONTRAT D'UTILISATION DU SERVICE BLACKBERRY WEB CLIENT POUR UTILISATEUR FINAL ET DE LA LICENCE D'UTILISATION DU LOGICIEL BLACKBERRY POUR UTILISATEUR FINAL ET VOUS RECONNAISSEZ QUE VOUS AVEZ LU, COMPRIS ET ACCEPTE DE VOUS CONFORMER AUX TERMES DES CONTRATS SUSVISES ET DES DOCUMENTS REFERENCES DANS LESDITS CONTRATS ET QUE VOUS AVEZ TOUTE AUTORITE POUR CE FAIRE. SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS DE VOUS CONFORMER AUX TERMES DES CONTRATS SUSVISES, CLIQUEZ SUR LE BOUTON "JE REFUSE" CI-DESSOUS.

VEUILLEZ LIRE CE DOCUMENT ATTENTIVEMENT AVANT D'INSTALLER OU D'UTILISER LE LOGICIEL. Le présent contrat vous autorise vous, le Client, à utiliser le Logiciel, et comporte des exclusions de garantie et de responsabilité.

La présente Licence d'Utilisation du Logiciel BlackBerry pour Utilisateur Final ("le Contrat") constitue un contrat entre vous, que vous soyez un individu ou une personne morale ("Vous"), et Research In Motion UK Limited (Société N°. 4022422 ("RIM") dont le siège social se trouve à Centrum House, 36 Station Road, Egham, Surrey, UK TW20 9LF (ci-après appelés collectivement les "Parties" et individuellement une "Partie"). RIM détient ses droits de licence et de distribution du Logiciel (défini ci-dessous), en tant que licencié ou sous-licencié de (a) Research In Motion Limited ("RIM Canada") ou de l'une ou plusieurs de ses filiales ou sociétés apparentées (ces filiales et sociétés apparentées ainsi que RIM Canada sont ci-après dénommées le "Groupe RIM") ou (b) d'un tiers qui a concédé ses droits à l'une quelconque des sociétés du Groupe RIM et notamment à RIM.

PROCEDURE D'ACCEPTATION:

EN CLIQUANT SUR LE BOUTON D'ACCEPTATION CI-DESSOUS, OU EN INSTALLANT OU EN UTILISANT LE LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ DE VOUS CONFORMER AUX TERMES DU PRESENT CONTRAT. POUR TOUTE QUESTION OU TOUT PROBLEME RELATIF AUX TERMES DU PRESENT CONTRAT, NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR NOUS CONTACTER SUR WWW.BLACKBERRY.COM/UK.

PROCEDURE DE REFUS:

SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS LES TERMES DU PRESENT CONTRAT, NOUS NE SOMMES PAS DISPOSES A VOUS ACCORDER UNE LICENCE DE CE LOGICIEL ET VOUS NE DEVEZ PAS UTILISER CE LOGICIEL. VEUILLEZ RETOURNER IMMEDIATEMENT L'APPAREIL DE POCHE BLACKBERRY ET LES ELEMENTS QUI L'ACCOMPAGNENT (CE QUI INCLUT LES DOCUMENTS ECRITS, LES CLASSEURS, OU AUTRES CONTENEURS) A RIM OU AU DISTRIBUTEUR AGREE DE RIM AUPRES DUQUEL VOUS AVEZ ACQUIS L'APPAREIL DE POCHE, LE LOGICIEL ET LES ELEMENTS QUI L'ACCOMPAGNENT. Si vous avez déjà payé pour le Logiciel, et/ou pour l'Appareil de poche BlackBerry, envoyez-nous Votre preuve d'achat et nous Vous rembourserons ce que Vous avez payé pour son acquisition.

1. Définitions.

"Appareil de poche BlackBerry" désigne l'Appareil de poche RIM BlackBerry que vous avez acquis.

"Logiciel" désigne le (ou les) logiciel(s) de RIM qui Vous sont fournis en vertu du présent Contrat afin d'être utilisés avec l'Appareil de poche BlackBerry, ce qui inclut tout Logiciel de Bureau BlackBerry, et les logiciels, microprogrammes, et données dont RIM détient les droits et qui sont placés dans l'Appareil de poche BlackBerry au moment de l'acquisition. Le terme Logiciel inclut tous ces logiciels et données, quelque soit le moyen par lequel ils Vous ont été fournis et la manière dont Vous pouvez les utiliser ultérieurement; cependant, sauf disposition contraire du présent Contrat, le terme Logiciel n'inclut pas les Logiciels de Tiers, que ces derniers accompagnent ou non ou soient fournis ou non, ou fonctionnent ou non conjointement avec le Logiciel et/ou tout ou partie de la Solution BlackBerry. L'utilisation des logiciels de Tiers sera régie par des licences séparées que Vous devrez conclure pour ces produits. Il est précisé, pour éviter toute ambiguïté, que ces licences séparées ne pourront en aucun cas imposer à RIM des obligations supplémentaires ou incompatibles avec les termes du présent Contrat.

"Logiciel de Bureau BlackBerry" désigne les éléments du Logiciel qui sont identifiés comme étant destinés à être installés et utilisés sur un seul ordinateur de bureau conjointement avec l'Appareil de poche BlackBerry.

"Logiciel de Tiers" désigne un logiciel appartenant à un tiers, étant précisé que ne sont pas considérés comme des Logiciels de Tiers, les logiciels concédés à RIM par un tiers et destinés à être incorporés dans un produit logiciel de RIM et distribués par RIM comme faisant partie intégrante des logiciels de RIM et distribués sous la marque RIM.

"Produit" désigne collectivement l'Appareil de poche BlackBerry, et les accessoires fournis par RIM pour l'Appareil de poche BlackBerry à l'exclusion de tout Logiciel.

"Solution BlackBerry" désigne le Logiciel (défini ci-dessous), l'Appareil de poche BlackBerry, la documentation et les accessoires fournis par RIM.

2. Droit d'Utilisation du Logiciel.

Votre licence d'utilisation du Logiciel est conditionnée par le paiement de toutes les redevances dues en vertu du présent Contrat à RIM et le cas échéant, à Votre Prestataire de Services de Télécommunication et par Votre acceptation des termes et conditions du présent contrat. Le non paiement d'une quelconque somme ou redevance due et exigible mensuellement ou selon d'autres échéances, relative à Votre utilisation de la Solution BlackBerry, constituera une inexécution de la présente licence autorisant RIM à résilier de plein droit Votre licence d'utilisation du Logiciel dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Il est précisé, pour éviter toute ambiguïté, que ce Contrat n'est pas une vente du Logiciel ni de toute copie de ce dernier.

3. Système d'E-mail.

Vous êtes seul responsable de la sélection, de la mise en place, de l'interopérabilité et du fonctionnement de tous les équipements, logiciels et équipements de télécommunication et services, émanant de tiers utilisés avec la Solution BlackBerry.

4. Utilisation de la Solution BlackBerry.

Vous acceptez et garantissez que:

- (a) Vous et toute personne ayant accès à la Solution BlackBerry par Votre intermédiaire, n'utiliserez la Solution BlackBerry et tout élément la composant, notamment l'Appareil de poche BlackBerry et le Logiciel, que conformément au présent Contrat et au "Guide d'Installation et de Démarrage" ou "Guide de Démarrage" correspondant fourni par RIM pour l'utilisation de tout ou partie de la Solution BlackBerry;
- (b) Vous et toute personne ayant accès à la Solution BlackBerry par Votre intermédiaire, n'utiliserez la Solution BlackBerry et tout élément la composant que conformément à la Garantie Limitée (définie ci-après);
- (c) Vous êtes, ainsi que toute personne ayant accès à la Solution BlackBerry par Votre intermédiaire, majeur et Vous vous conformerez à Vos obligations en vertu du présent Contrat et à toutes les lois et tous les règlements applicables à l'utilisation de la Solution BlackBerry;
- (d) Toute information qui est fournie à RIM en vertu du présent Contrat est vraie, exacte, actuelle et complète;
- (e) Vous serez responsable de tous les actes relatifs à la Solution BlackBerry que Vous entreprendrez ou que toute personne ayant accès à la Solution BlackBerry par Votre intermédiaire entreprendra;
- (f) Vous avez le droit et la capacité de conclure ce Contrat;
- (g) L'utilisation des Produits et du Logiciel, notamment son utilisation avec tout autre logiciel, application, données et transmission de données utilisant le Logiciel, n'interférera pas, ne dégradera pas, ou n'affectera pas défavorablement tout logiciel, système, réseau ou données utilisées par toute personne, notamment RIM, les sociétés du Groupe RIM et les autres clients de RIM et que vous n'utiliserez pas ou ne permettrez à quiconque d'utiliser les Produits ou le Logiciel de manière nuisible à RIM, aux sociétés du Groupe RIM, ou à ses clients, produits ou services;
- (h) Vous et toute personne ayant accès aux Produits ou Logiciel par Votre intermédiaire, ne transmettez pas des informations ou messages constitutifs de harcèlement, abusifs, diffamatoires, illégaux ou trompeurs;
- (i) Vous et toute personne ayant accès aux Produits ou Logiciel par Votre intermédiaire, n'utiliserez pas les Produits ou Logiciel pour commettre, tenter de commettre une infraction pénale ou faciliter la commission d'une infraction pénale ou de tout autre acte illégal ou préjudiciable;
- (j) Vous ne vendrez pas ou ne transférerez pas, ou ne tenterez pas de vendre ou de transférer, tout ou partie du Logiciel, à tout autre système de terminal ou personne, sans autorisation écrite de RIM; et
- (k) Vous coopérerez avec RIM et fournirez les informations et copies des dossiers et registres demandés par RIM afin d'aider RIM à enquêter et déterminer s'il y a eu violation du présent Article 4 ou de toute autre disposition du Contrat et permettrez à RIM d'accéder aux locaux et ordinateurs où les Produits ou Logiciel sont ou ont été utilisés.

5. Licence d'Utilisation du Logiciel.

Le Contrat Vous accorde, dans les conditions précisées aux présentes, une licence personnelle, révocable, non-exclusive et non-cessible pour installer et utiliser une copie du Logiciel placée dans l'Appareil de poche BlackBerry et une copie du Logiciel de Bureau BlackBerry placée sur un seul ordinateur maximum à usage personnel qui se trouve dans Vos locaux et seulement de manière conjointe à Votre utilisation d'un seul Appareil de poche BlackBerry. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser et ne pouvez autoriser l'utilisation du Logiciel à des fins autres que personnelles et internes et ne pouvez permettre d'utiliser le Logiciel à plus d'utilisateurs que le nombre pour lesquels les redevances de licence ont été payées à RIM. Cette licence ne confère implicitement aucun droit sur de futures nouvelles versions ou mises à jour du Logiciel. Cependant, si RIM Vous fournit de nouvelles versions ou mises à jour du Logiciel, ces nouvelles versions ou mises à jour seront soumises aux clauses du présent Contrat ou le cas échéant, de tout

contrat qui accompagnerait ces nouvelles versions ou mises à jour et pourront être soumises à des paiements supplémentaires. A l'exception de ce qui est autorisé par la loi applicable (et dans ce cas, seulement dans la limite des finalités expressément mentionnées par la loi applicable et par le présent Contrat), Vous n'êtes pas autorisé à imprimer, copier, reproduire, distribuer, modifier ou de toute autre manière dupliquer tout ou partie du Logiciel. Au sens de la présente disposition, les termes "copier et reproduire" n'incluent pas la copie des descriptions et instructions du Logiciel qui surviennent lors de l'exécution normale du programme lorsqu'il est utilisé conformément et pour les besoins décrits dans la documentation de l'utilisateur ou la copie réalisée lors des opérations de sauvegarde régulières et non modifiées du disque dur de l'ordinateur ou du système sur lequel le Logiciel est installé, conformément aux pratiques courantes en ce domaine. Vous n'êtes pas autorisé à copier les documents joints à toute partie du Logiciel, sauf accord exprès et écrit de RIM.

6. Propriété intellectuelle.

L'ensemble des droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété de RIM. En vertu du présent Contrat, vous n'acquerez aucun droit de propriété intellectuelle ni autre droit de propriété, notamment les brevets, dessins, marques, droits d'auteur, ou droits sur toute information confidentielle ou secret de fabrique, relatifs à tout ou partie de la Solution ou du Logiciel BlackBerry. En outre, Vous n'acquerez aucun droit sur la Solution BlackBerry ou tout élément la composant, à l'exception de ceux expressément concédés en vertu du présent Contrat ou d'un autre accord que Vous pourriez avoir conclu avec RIM. Tout droit non expressément accordé par les présentes est réservé. Le Logiciel Vous est seulement concédé en licence en vertu des présentes dispositions expresses, et le Logiciel, ainsi que toute la documentation qui lui est associée, sont protégés par les lois canadiennes, américaines et internationales relatives au droit d'auteur et aux brevets, ainsi que les dispositions des traités internationaux. La contrefaçon est punie par de lourdes sanctions civiles et pénales.

7. Restrictions à l'exportation; Droit du Gouvernement Américain.

(a) Le Logiciel, ainsi que des données techniques, peuvent être soumis aux lois américaines et canadiennes en matière d'import et d'export et celles d'autres pays dans lesquels le logiciel est utilisé ("Loi Applicable"). En particulier, comme le Logiciel est d'origine canadienne, il est soumis aux lois et règlements canadiens et peut être soumis à des restrictions à l'exportation et à la réexportation vers des pays soumis à des embargos canadiens (actuellement, l'Angola, l'Erythrée, l'Éthiopie, l'Irak, le Libéria, le Miramar (Burma), le Rwanda, le Sierra Leone et la Yougoslavie) ou à destination de personnes physiques ou morales auxquelles il est fait interdiction de recevoir des exportations canadiennes (et notamment celles qui sont impliquées dans les technologies de missiles, les armes nucléaires, chimiques ou biologiques).

(b) Par le présent Contrat, Vous déclarez que (1) à Votre connaissance, Vous avez le droit de recevoir le(s) Produit(s) et Logiciel(s) en vertu de la Loi Applicable; (2) Vous importerez, exporterez, ou réexporterez le(s) Produit(s) et/ou Logiciel vers, ou utiliserez le(s) Produit(s) et/ou Logiciel dans, tout pays ou territoire, conformément à la Loi Applicable; et (3) Vous garantissez que toute autre personne utilisera le(s) Produit(s) et Logiciel conformément aux restrictions susvisées. Le Logiciel est fourni avec des DROITS LIMITES. L'utilisation, la duplication et la divulgation par le gouvernement américain sont soumises à des restrictions exposées dans DFARS 227.7202 ou dans FAR 52.227 19 ou à des lois postérieures selon ce qui est applicable. Le contractant est Research In Motion Limited, domicilié 295 Phillip Street, Waterloo, Ontario, Canada N2L 3W8. Par la présente, Vous acceptez d'indemniser RIM et les Prestataires de Services de Télécommunication de toute réclamation, action, responsabilité ou dépenses (ce qui inclut les honoraires d'avocats d'un montant raisonnable) qui résulteraient d'une violation par Vous des certifications et engagements du présent article.

(c) Vous acceptez d'indemniser RIM de toutes demandes, actions, responsabilité ou dépenses (comprenant les honoraires raisonnables d'Avocat) résultant de Votre défaillance à vous conformer aux Lois Applicables.

8. Sécurité.

Vous assumez l'entière charge de la mise en place de mesures de sécurité appropriées pour contrôler l'accès à Votre Appareil de poche BlackBerry et au Logiciel.

9. Confidentialité.

(a) Vous reconnaissez et acceptez que le développement du Logiciel a nécessité du temps et des moyens considérables mis en œuvre par RIM et/ou les sociétés du Groupe RIM, que le Logiciel est confidentiel et constitue un secret de fabrique de RIM et/ou des sociétés du Groupe RIM.

(b) Vous consentez à conserver le Logiciel de manière strictement confidentielle et à ne le divulguer ou ne permettre son accès à personne, sauf (le cas échéant) à vos employés ayant besoin d'y accéder pour mettre en œuvre les droits d'utilisation concédés par le présent Contrat.

(c) Vous n'êtes pas autorisé à obtenir ou utiliser les codes sources du Logiciel, et à l'exception de ce qui est autorisé par la loi applicable (et dans ce cas, seulement dans la limite des finalités expressément mentionnées par la loi applicable et le présent Contrat), Vous n'avez pas le droit de traduire, faire de l'ingénierie inverse, décompiler, décomposer les codes sources, ou tenter par tout autre moyen de faire un produit dérivé des codes sources du Logiciel et vous acceptez de ne pas autoriser ni permettre à quiconque de ce faire.

10. Durée.

(a) Le présent Contrat entrera en vigueur dès que Vous accepterez d'être tenu par les termes de ce Contrat (suivant les conditions décrites dans le préambule) et prendra fin à l'expiration ou à la résiliation de Votre Contrat avec le Prestataire de Service de Télécommunication, ou lors de la résiliation du présent Contrat conformément aux dispositions du présent Contrat. RIM se réserve le droit de résilier ce Contrat si les Services de Télécommunication ne sont plus disponibles, en toute discrétion et sans engager en aucun cas sa responsabilité en raison de ou relativement à cette résiliation.

(b) A compter de la résiliation du présent Contrat, quelqu'en soit la cause, Vous devrez cesser toute utilisation du Logiciel et détruire le Logiciel et toute copie faite en vertu du présent Contrat, quelle que soit la forme de cette copie.

11. Réparation et résiliation pour inexécution.

(a) Si Vous violez l'une quelconque des dispositions du présent Contrat, RIM peut, sans préjudice de tous les autres droits et réparations conférés par le présent Contrat ou par la loi, résilier de plein droit ce Contrat par l'envoi d'une notification.

(b) RIM peut résilier le présent Contrat et/ou cesser immédiatement de fournir cette licence si RIM ne peut Vous fournir tout ou partie d'un Logiciel en vertu d'une loi, réglementation, exigence ou décisions émises sous quelque forme que ce soit par une instance juridictionnelle ou gouvernementale, ou si une notification émanant d'un organisme ou d'un service gouvernemental indique que RIM n'a pas l'autorisation de fournir tout ou partie du Logiciel. Aucune des présentes dispositions ne doit être interprétée comme imposant à RIM de demander une dérogation à une loi, réglementation ou restriction, ou demander une révision judiciaire, ou de faire appel de toute injonction.

(c) La responsabilité de RIM ne pourra être recherchée par Vous pour avoir résilié le présent Contrat conformément au présent article.

12. Limitation de garantie.

(a) Logiciel: RIM garantit que, pendant la période de 90 jours suivant la livraison du produit (la "Période de Garantie"), le Logiciel, tel qu'expédié par RIM est conforme aux Spécifications (qui peuvent être consultées sur www.blackberry.com/software/specificationsna.shtml) lorsqu'il est utilisé comme indiqué par RIM dans le "Guide d'Installation et de Démarrage" ou "Guide de Démarrage" applicable à la version et au type spécifiques du Logiciel. Si, pendant la Période de Garantie, le Logiciel est incapable de fonctionner conformément à cette garantie, RIM fera ses meilleurs efforts pour corriger les erreurs ou fournir une solution de contournement à un tel problème (qui peut être fourni selon des modalités laissées à la raisonnable discrétion de RIM, ce qui inclut dans le cadre de l'assistance par téléphone qui vous serait fournie, une version standard de correction ou accessible sur le site web de RIM). RIM pourra également dans ce cas, choisir de Vous rembourser le coût du Logiciel que vous avez payé si le support sur lequel le Logiciel vous a été fourni et l'ensemble de l'emballage sont retournés à RIM, conformément aux modalités normales de retour des produits soumis à garantie qui Vous sont applicables (par l'intermédiaire de Votre Prestataire de Services de télécommunication ou de Votre point de vente), accompagnés d'une preuve d'achat pendant la Période de Garantie.

(b) L'obligation susvisée ne s'appliquera pas si l'incapacité du Logiciel à remplir les fonctions décrites dans les Spécifications est due à: (i) l'utilisation du Logiciel d'une manière incompatible avec une de vos obligations exposées dans les articles 2, 4, 5, 6, 7 et 9 du présent Contrat ou d'une manière incompatible avec les instructions, ce qui inclut les consignes de sécurité indiquées par RIM dans le "Guide d'Installation et de Démarrage" ou "Guide de Démarrage" applicable à la version et au type spécifiques du Logiciel; ou (ii) un dysfonctionnement ou autre problème lié au disque dur, réseau, logiciel ou système de communication autre que la Solution ou le Logiciel Serveur Entreprise BlackBerry, ou (iii) à toute cause externe affectant le Logiciel et notamment son support sur lequel il est fourni, telle qu'un accident, une catastrophe, une décharge électrostatique, le feu, une inondation, des éclairs, l'eau, le vent, ou correction des erreurs émanant des logiciels autre que le Logiciel. Le Logiciel pourra inclure le code Java Sun Microsystems, Inc. ("Sun"). Un tel code est fourni tel quel et sans frais supplémentaires ni représentations, garanties ou conditions qu'elles soient expresses ou implicites. En aucun cas, RIM ou Sun ne sont responsables envers Vous pour tout dommage direct, indirect, incident ou exemplaire survenant en relation avec la fourniture du code Java Sun en tant que partie du Logiciel, son exécution ou défaut d'exécution, même si RIM ou Sun a été averti de la possibilité d'un tel dommage. Vous reconnaissez que ces limitations et exclusions sont raisonnables compte tenu du fait que ce code est fourni sans frais supplémentaires. Le présent paragraphe expose vos seuls recours relatifs au Logiciel et toute violation de la garantie qui y est exposée. Vos droits en tant que consommateur ne sont en rien affectés par le présent Contrat. Vous bénéficiez en tout état de cause de la garantie légale des vices cachés.

13. Exclusion de garantie.

DANS LA LIMITE MAXIMUM DE CE QUI EST AUTORISÉ PAR LA LOI, LA GARANTIE DE L'ARTICLE 12 EST EXCLUSIVE DE TOUTE AUTRE GARANTIE OU REPRÉSENTATION DE QUELQUE NATURE, SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE, CE QUI INCLUT NOTAMMENT TOUTE REPRÉSENTATION, GARANTIE IMPLICITE ET CONDITION DE CONFORMITÉ À UN USAGE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE, DE DURABILITÉ, OU TOUTE

GARANTIE PROPRE AUX USAGES COMMERCIAUX. EN AUCUN CAS RIM NE GARANTIT QUE LE LOGICIEL EST EXEMPT D'ERREUR OU QUE VOUS SEREZ EN MESURE D'EXÉCUTER LE LOGICIEL SANS INTERRUPTION OU QUE TOUTE DONNÉE ENVOYÉE PAR VOUS OU QUI VOUS EST ENVOYÉE SERA TRANSMISE DE MANIÈRE NON CORROMPUE OU DANS UN DÉLAI RAISONNABLE. EN OUTRE, RIM NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE ENVERS VOUS POUR TOUT SERVICE FOURNI PAR UN TIERS EN RAPPORT AVEC LES PRODUITS RIM. EN CAS DE RÉCLAMATION RELATIVE À L'UN DE CES SERVICES, VOTRE RECOURS DOIT ÊTRE EXERCÉ UNIQUEMENT CONTRE CES TIERS. CHAQUE SERVICE RIM EST FOURNI "EN L'ÉTAT" ET "SELON LES DISPONIBILITÉS". VOS DROITS EN TANT QUE CONSOMMATEUR NE SONT EN RIEN AFFECTÉS PAR LE PRÉSENT CONTRAT.

14. Limitation de responsabilité.

(a) La responsabilité de RIM et vos seuls recours sont exposés à l'article 12 du présent Contrat relatif au Logiciel qui n'est pas conforme à la Garantie Limitée de RIM.

(b) RIM ne pourra en aucun cas être tenu responsable envers vous de tous dommages indirects, spéciaux, incidents ou punitifs même dans le cas où RIM a été averti de la possibilité de tels dommages. En particulier, RIM exclut toute responsabilité relative à tout programme ou toute donnée créée, transmise ou stockée à l'aide du Logiciel ou pour les coûts de récupération ou de remplacement de tels programme ou donnée, perte de profits commerciaux ou de revenus, perte d'économies, interruption d'activité, coûts d'arrêt d'ordinateurs, échec de transmission ou de réception de données, problèmes avec des applications ou des Logiciels ou des Services de Tiers utilisés en association avec le Logiciel ou la Solution BlackBerry. VOS DROITS EN TANT QUE CONSOMMATEUR NE SONT EN RIEN AFFECTÉS PAR LE PRÉSENT CONTRAT.

(c) En aucun cas la responsabilité totale de RIM ne pourra excéder la somme que vous avez payée pour le Produit BlackBerry et/ou la partie concernée du Logiciel (selon le cas) qui donne lieu à réclamation et RIM sera seulement responsable des dommages subis pendant la période d'incapacité, de retard ou de non fonctionnement de la Solution BlackBerry.

(d) Rien dans le présent article n'exclut la responsabilité de RIM envers Vous pour mort ou dommages corporels résultant directement de la négligence de RIM ou de celle d'un de ses employés ou agents.

(e) CHACUNE DES PARTIES SERA RESPONSABLE ENVERS L'AUTRE CONFORMEMENT A CE QUI EST EXPRESSEMENT STIPULÉ DANS LE PRÉSENT CONTRAT MAIS N'AURA AUCUNE AUTRE OBLIGATION, AUCUN AUTRE DEVOIR, NE SUPPORTERA AUCUNE AUTRE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, DELICTUELLE OU AUTRE NOTAMMENT TOUTE RESPONSABILITÉ POUR NEGLIGENCE. LES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS DE RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT CONTRAT S'APPLIQUERONT INDÉPENDAMMENT DE LA NATURE DE LA DEMANDE OU DE L'ACTION INTENTÉE PAR VOUS, MEME POUR INEXÉCUTION DU CONTRAT, NEGLIGENCE, RESPONSABILITÉ DELICTUELLE OU TOUT AUTRE FONDEMENT LEGAL ET SURVIVRA A UNE OU DES RUPTURES CARACTÉRISÉES OU A UN MANQUEMENT A L'OBJET ESSENTIEL DU PRÉSENT CONTRAT OU DE TOUT RECOURS QUI Y EST CONTENU.

15. Garantie due par Vous.

Vous devez indemniser RIM et le Groupe de Sociétés RIM, les fournisseurs de RIM, successeurs, affiliés, agents et ayant droit (individuellement une "Partie RIM Indemnisée") pour tous recours, dommages, pertes ou dépenses (incluant notamment les honoraires et coûts raisonnables d'avocat) encourus par une Partie RIM indemnisée provenant

(a) de la violation par Vous des Articles 4, 5, 6, 7 ou 9 du présent contrat;

(b) des injures, propos calomnieux, diffamation ou contrefaçon de droit d'auteur ou autre droit de propriété intellectuelle ou droit de propriété en relation avec les éléments transmis par Vous à l'aide de l'Appareil de Poche BlackBerry;

(c) de tout dommage, mort ou atteinte à la propriété survenant en rapport avec la présence, l'utilisation ou non de toute partie du Logiciel et/ou de la Solution BlackBerry (autre qu'un tel dommage à une personne ou à la propriété d'un tiers (n'incluant pas les données) qui survient directement de l'utilisation de l'Appareil de Poche et/ou du Logiciel BlackBerry strictement en application du "Guide d'Installation et de Démarrage" ou du "Guide de Démarrage" fournis par RIM avec les Produits) à moins que ceux-ci soient dus à la négligence de RIM; ou

(d) de toute utilisation par Vous de tout ou partie du Logiciel ou de la Solution BlackBerry qui ne serait pas conforme au présent accord et au "Guide d'Installation et de Démarrage" et "Guide de Démarrage" joints, fournis par RIM.

16. Consentement à la collecte d'informations.

En soumettant par le présent Contrat des informations personnelles à RIM, notamment Vos nom, adresse et numéro de téléphone, Vous consentez à la collecte, au traitement, à la transmission et à la divulgation de telles informations par RIM pour les besoins de l'usage interne de RIM et/ou de RIM Canada et les besoins spécifiques pour lesquels ces informations ont été demandées, comme les exigences de facturation. Toute information que vous fournissez à RIM pourra être utilisée et divulguée par RIM conformément à la charte de confidentialité de RIM, qui peut être consultée sur www.blackberry.com/uk. RIM se réserve le droit de modifier sa charte de confidentialité ponctuellement

et à sa discrétion. En application de la Loi fédérale sur la protection des données du 1^{er} juillet 1993, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification ou de suppression des données vous concernant.

17. Cession et délégation.

RIM pourra céder le présent Contrat sans Vous le notifier. Vous ne pourrez céder tout ou partie du présent Contrat sans consentement préalable écrit de RIM (ce consentement pourra être refusé à la discrétion de RIM) et toute cession effectuée sans le consentement préalable écrit de RIM sera nulle et sans effet. RIM pourra faire exécuter tout ou partie des obligations devant être exécutées en vertu du présent Contrat par ses cocontractants ou sous-traitants, et/ou dans le cas des Services résultant d'un abonnement à des Services de télécommunication, par le Prestataire de Services de Télécommunication, ses filiales ou sociétés affiliées.

18. Notifications.

Sauf disposition contraire du présent Contrat, toutes les notifications ou autres communications sont réputées dûment accomplies en vertu du présent Contrat lorsqu'elles sont faites par écrit, signifiées personnellement, envoyées par courrier ou déposées par coursier, par envoi prépayé, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressées à Votre adresse de facturation que vous avez communiquée à RIM, et adressées à Research In Motion UK Limited, 36 Station Road, Egham, Surrey, UK, TW20 9LF, avec copie au responsable produit de RIM à la même adresse. Nonobstant ce qui précède, RIM pourra, s'il le décide Vous adresser une notification par e-mail dans le cadre du présent Contrat. Une notification qui Vous est adressée par e-mail est réputée avoir été dûment accomplie quand elle est transmise à une adresse e-mail que Vous avez communiquée à RIM.

19. Force Majeure.

Nonobstant toute autre disposition du Contrat, aucune Partie ne sera réputée avoir violé le présent Contrat si elle n'a pas rempli ses obligations en raison d'événements échappant à son contrôle. Cette disposition ne doit pas être interprétée comme permettant à l'une des Parties de se soustraire à son obligation de payer son cocontractant conformément au présent Contrat.

20. Dispositions générales.

(a) Tiers bénéficiaires. Le présent Contrat bénéficiera à toute Société du Groupe RIM.

(b) Renonciation: la renonciation d'une des Parties à se prévaloir de l'inexécution de son cocontractant ne pourra être considérée comme une renonciation définitive à se prévaloir de cette inexécution ou de toute autre.

(c) Clause de survie. Les termes, conditions et garanties contenus dans le présent Contrat qui, compte tenu de leur sens ou de leur contexte, doivent être compris comme devant survivre à l'exécution du Contrat, survivront à la résolution, l'annulation ou l'extinction du présent Contrat.

(d) Loi applicable et Tribunaux compétents (a) le présent Contrat sera régi et interprété selon le droit suisse. L'application de la Convention des Nations Unies relative aux contrats de ventes internationales de marchandises est par la présente totalement exclue. Tout différend né entre les Parties relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution du présent Contrat sera soumis, à défaut d'accord amiable, à la compétence exclusive des tribunaux suisses.

(e) Divisibilité. Si une disposition du présent Contrat est jugée nulle ou inapplicable, cette nullité ou inapplicabilité ne rendra pas nul ou inapplicable l'ensemble du Contrat, (à moins qu'un défaut de consentement en résulte) mais l'ensemble du Contrat sera interprété comme s'il ne contenait pas la ou les dispositions particulières qui sont nulles ou inapplicables, et les droits et obligations des Parties seront interprétés et appliqués ainsi.

(f) Incompatibilité. S'il existe une quelconque incompatibilité entre le présent Contrat et tout contrat d'utilisateur final ou licence d'usage de logiciel fourni avec les nouvelles versions et mises à jour du Logiciel, les dispositions de ces autres contrats d'utilisateur final ou licence d'usage de logiciel s'appliqueront, dans les limites de cette incompatibilité.

21. Ensemble Contractuel.

Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord des Parties relatif au présent objet, annule et remplace tous les arrangements et accords antérieurs relatifs à ce même objet. Il n'y a aucune disposition, représentation, engagement, accord ou accords collatéraux entre les Parties autre que ceux exposés dans le présent Contrat. En outre, Vous reconnaissez que vous n'avez pas conclu le présent Contrat en considération d'une quelconque déclaration ou représentation faite par ou pour le compte de RIM. Le Contrat peut d'un commun accord être modifié à tout moment par les Parties.